

## Travailler ensemble pour déblayer cet hiver

La Ville de Brampton est prête à déblayer cet hiver et demande encore une fois aux résidents de faire leur part.

Lorsqu'il neige, les équipes de déneigement de la ville entretiennent les rues et les trottoirs selon un ordre de priorité :

- On répand du sel au besoin et on déneige continuellement les artères principales (comme les rues Main et Bramalea).
- Ensuite, on répand du sel sur les rues résidentielles. Ces rues ne sont déblayées que lorsqu'une chute de neige individuelle dépasse 7,5 cm.
- Les trottoirs nettoyés par la Ville sont déneigés et on y répand du sable. Ces trottoirs sont situés sur les artères principales, devant les édifices municipaux et le long des itinéraires de Brampton Transit/Züm.

L'objectif des équipes de déneigement est d'avoir déblayé les trottoirs et terrains de stationnement des centres récréatifs entretenus par la Ville moins de 24 heures après la fin d'une chute de neige. Les sentiers des parcs récréatifs sont déblayés en moins de 48 heures. Ces services pourraient prendre plus de temps si les conditions climatiques sont plus rigoureuses.

La priorité des équipes est de déblayer la section de route la plus utilisée. Le seul endroit où mettre la neige est sur les côtés, ce qui inclut les allées privées. En conséquence, il est impossible de ne pas laisser un andain (petit banc) de neige à l'extrémité de votre allée.

Les résidents disposent de plusieurs façons d'aider à déblayer cet hiver :

- Enlevez la neige et la glace de votre trottoir avant 11 h le lendemain d'une chute de neige.
- Déblayez les trottoirs devant et sur le côté adjacent à votre propriété si vous vivez sur un coin de rue.
- Pelletez la neige sur votre propriété et non sur la route ou le trottoir.
- Ne stationnez pas sur la rue tant qu'elle n'a pas été salée ou déblayée, même si vous avez un permis de stationnement valide. Le stationnement sur la rue pendant ou après une chute de neige bloque l'accès à l'équipement de déneigement et aux véhicules d'urgence. Vous pourriez recevoir une contravention ou votre véhicule pourrait être remorqué.

- Si un de vos voisins a besoin d'aide pour pelleter, donnez-lui un coup de main. Si vous connaissez une histoire de bon voisinage, suivez-vous sur Twitter et dites #thanksneighbour!

### **En cas d'urgence**

En hiver, on peut connaître des conditions météorologiques particulièrement mauvaises, incluant beaucoup de neige, de la pluie verglaçante et des froids extrêmes. Le service de gestion des situations d'urgence de Brampton a de l'information pour aider votre famille à se préparer. Visitez [www.brampton.ca/prepared](http://www.brampton.ca/prepared) pour des conseils sur la préparation d'un plan d'urgence, sur comment assembler des troussees d'urgence pour la maison et la voiture et sur la sécurité au volant et pendant le pelletage.

Pour les mises à jour concernant la neige cet hiver, visitez [www.brampton.ca/snow](http://www.brampton.ca/snow), suivez @BramptonSnow sur Twitter et « aimez » BramptonRoads sur Facebook.